

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 4 Avril 2023

Effectif en exercice	19
Présents	14
Votants	17

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,

Messieurs Luc GUSTA, Alain THORIN, Christian BUCLON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL,

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Delphine ROBY-PASCAL
Gérald BONNARD donne pouvoir à Annie LLOPIS

Stéphane RAJON donne pouvoir à Gilles GASPAROTTO

Ne prenant pas part au vote, ayant quitté la séance selon la règle :

Olivier TISSERAND Maire

Guillaume ROLAND donne pouvoir à Olivier TISSERAND

Secrétaire de séance :

Madame Annie LLOPIS

Date de convocation :

28/03/2023

Date d'affichage :

28/03/2023

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

20230404 – 13 BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame Fabienne SOLER

Madame Fabienne SOLER rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune. Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

La commission Finances dans sa séance de travail du 21 Mars 2023 a étudié et commenté la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2022, par chapitre et article.

Le bilan 2022 s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	879 256,91	G	1 151 759,75
	Section d'investissement	B	660 894,12	H	1 122 822,56
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	133 937,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	607 276,15 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 540 151,03	= G+H+I+J	3 015 795,91
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	250 538,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	250 538,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	879 256,91	= G+H+K	1 285 697,20
	Section d'investissement	= B+D+F	911 432,12	= H+I+L	1 730 098,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 790 689,03	= G+H+I+J+K+L	3 015 795,91

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un résultat cumulé de **1 475 644.88 €**
- Pour le fonctionnement :
 - Un excédent du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant total de 272 502.84€ (Recettes 1 151 759.75 – Dépenses 879 256.91€)
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de **406 440.29 €** avec report excédentaire 2021 de 133 937.45€
- Pour l'investissement :
 - Un excédent du résultat de clôture de la section d'investissement pour un montant total de 461 928.40€ (Recettes 1 122 822.56 – Dépenses 660 894.12€)
 - Un excédent cumulé d'investissement de **1 069 204.59 €** avec report excédentaire 2021 de 607 276.15€
- Des **Restes à Réaliser (RAR)** en dépenses d'investissement pour un montant de **250 538.00 €** correspondant à des dépenses engagées en 2022 et dont les factures sont à régler en 2023. Cela concerne les comptes :

RESTE A REALISER 2022

N° Compte	Libellé	Montant
2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	107 428,00 €
2111	TERRAINS NUS	6 000,00 €
2128	AGENCEMENT AUTRE	5 000,00 €
2151	RESEAUX DE VOIERIE	5 000,00 €
2152	INSTALLATION VOIERIE	20 000,00 €
21534	RESEAUX ELECTRIFICATION	95 000,00 €
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE	1 000,00 €
2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	2 000,00 €
2312	REGUL TVA TENNIS ROUX complement MANDAT 85	9 110,00 €
TOTAL		250 538,00 €

Selon la règle, le Maire quitte la séance à 20h42 et charge Madame SOLER, 1ère Adjointe aux Finances, de commenter et de soumettre au vote le Compte Administratif 2022, en précisant que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2022 du trésorier municipal précédemment approuvé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité : 2 ne prenant pas part au vote (O. TISSERAND et G. ROLAND (pouvoir)) 1 Abstention (R. VERBO), 16 Pour :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget communal,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Annie LLOPIS



Le Maire,
Olivier TISSERAND

